



Communiqué de presse

Jeudi 1^{er} octobre 2015

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Madame Axelle LEMAIRE secrétaire d'État chargée du Numérique ;

Monsieur François BAROIN sénateur maire de Troyes, président de l'association des maires de France (**AMF**) ;

Monsieur Vanik BERBERIAN maire de Gargilesse-Dampierre (36) président de l'association des maires ruraux de France (**AMRF**) ;

Monsieur Dominique BUSSEREAU député, président du Conseil départemental de La Charente-Maritime, président de l'Assemblée des départements de France (**ADF**) ;

Monsieur Emmanuel EVENO professeur des universités, président de l'association **Villes internet** ;

Monsieur Jean-Luc MOUDENC maire de Toulouse, président de l'association des maires de grandes villes de France (**AMGVF**) ;

Monsieur Alain ROUSSET président du Conseil régional d'Aquitaine, président de l'association des régions de France (**ARF**) ;

Monsieur Marc SAWICKI adjoint au maire de Brest, président du réseau français des villes éducatrices (**RFVE**) ;

Monsieur Marc VUILLEMOT maire de La Seyne sur Mer, président de l'association des maires ville et banlieue de France (**AMVBF**) ;

Monsieur Pierre-René LEMAS directeur général de la **Caisse des dépôts et consignations**.

Signent ce 1^{er} octobre 2015 la charte de **création du comité des partenaires du numérique pour l'éducation**.

Ce comité, en lien avec les territoires, a pour vocation :

- d'impulser une stratégie globale de déploiement du numérique pour l'éducation prenant en compte l'ensemble de ses enjeux ;
- de proposer un ensemble cohérent d'actions ;
- de mutualiser et valoriser les expériences territoriales ;
- de produire des contributions de politique générale.

Nouvelle avancée dans la consolidation des relations entre les associations d'élus, les ministères et la Caisse des dépôts et consignations, la création de ce comité reflète la volonté commune d'ancrer la gouvernance du numérique pour l'éducation au cœur même des territoires et de mettre en œuvre des actions concrètes au service de l'éducation des enfants dans et hors de l'École.

Instance innovante de gouvernance partagée entre les acteurs de la puissance publique, le comité des partenaires du numérique pour l'éducation se donne comme mission de maintenir un dialogue permanent entre eux et d'inscrire ses réflexions et ses actions en complémentarité des dynamiques locales dont il est la conséquence, le reflet et le relais national. Les travaux de ce comité vont nourrir les décisions prises par les acteurs en matière de développement du numérique éducatif dans le respect des compétences de chacun et des spécificités locales. Il va notamment contribuer à définir les objectifs du déploiement du numérique éducatif et de coordonner les efforts nécessaires pour y parvenir.

Les axes de travail de ce comité inscrits dans la convention et choisis collectivement par les partenaires signataires illustrent leurs thèmes partagés :

- Les nouveaux usages du numérique à l'École et autour de l'École ;
- Une gouvernance partagée à la bonne échelle et ancrée dans les territoires ;
- L'accompagnement des acteurs professionnels et de la communauté éducative ;
- Les référentiels nationaux relatifs aux ressources, aux équipements, aux usages et aux formations ;
- Les infrastructures et équipements ;
- L'aide à la structuration de la filière du numérique éducatif.

La journée de travail du 1^{er} octobre 2015 est la seconde journée que les partenaires organisent. La première portait, le 5 décembre 2013 à Lyon, sur la gouvernance partagée et a conduit à la création du comité des partenaires. Cette seconde journée aborde le thème des « continuités éducatives et territoriales ».

L'École change avec le numérique et avec elle, les relations et la coopération entre les acteurs publics exerçant leurs compétences en matière d'action éducative.

Service de presse : 01 55 55 30 10 – spresse@education.gouv.fr

education.gouv.fr/presse